

COMMUNE DE PLEYBER CHRIST
SEANCE ORDINAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2010

Ordre du jour :

- **Concours d'urbanisme « friche guevel » choix de l'architecte**

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 06 mai 2010 une mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage était confiée à la SAFI afin d'aider la commune à choisir un cabinet d'urbanisme chargé de la requalification de la friche Guevel. Un appel a projets a été lancé avant l'été qui a abouti à l'audition de 3 cabinets d'urbanisme les 21 septembre et 11 octobre 2010.

A l'issue des auditions, il est proposé de retenir le cabinet Tristan La Prairie DPLG pour une prestation intellectuelle d'un montant de 42 952.30 € HT

LE CONCEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Approuve** le choix du cabinet Tristan La Prairie architecte urbanisme à Brest, relatif à la conception d'un schéma d'aménagement de la friche industrielle Guevel
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de procédure adaptée

- **Démolition « friche guevel » autorisation à consulter maitre d'œuvre**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le permis de démolir de la friche industrielle Guevel a été accordé par arrêté du 5 novembre 2010.

Les premières déconstructions (trois hangars) sont programmées et devraient intervenir sans tarder. Restera à démolir les bâtiments industriels abritant par le passé les cuves, de stockage ainsi que les bureaux. Compte tenu des matériaux en présence il est proposé au conseil municipal de d'adjoindre les services d'un bureau de maitrise d'œuvre. Les travaux de déconstruction sont évalués à 300 000 €

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à consulter afin de choisir un bureau d'études chargé de la Maitrise d'œuvre des opérations de démolition de la friche Guevel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Autorise** la consultation d'un bureau de Maitrise d'œuvre
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les actes nécessaires

- **Enquêtes publiques**

o **Travaux de restauration et d'entretien sur la bassin versant de la Penzé**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique s'est déroulée du 20 septembre au 07 octobre afin de déclarer d'intérêt général les travaux de restauration et d'entretien sur le bassin versant de la Penzé.

La demande d'intérêt général faite par les syndicat mixte du haut léon est motivée par le fait d'un abandon progressif des fonds de vallée depuis les années 70 qui conduit à engendrer un risque pour la sécurité publique et un possible déséquilibre pour le milieu naturel.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable** à la Déclaration d'Intérêt Général, relative aux travaux de restauration et d'entretien sur la bassin versant de la Penzé

○ **Carrière du » Goasvout « Saint-Thégonnec**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique se déroule en mairie de Saint-Thégonnec à l'initiative de la société IMERYS Céramics, du 15 novembre au 15 décembre 2010, en vue d'obtenir le renouvellement d'autorisation d'exploiter de la carrière de quartz au lieu dit de » Goasvout » au titre des installations classées.

La Sté IMERYS Céramics a exploité le site par intermittence entre 2004 et 2008 et en possède la maîtrise foncière. Elle justifie sa demande par les aménagements déjà réalisés et la rareté du quartz sur le territoire national. Ce matériau à des usages spécifiques et le pétitionnaire entend rester positionné sur ces segments

Demande d'exploitation de 15 000 à 30 000 T / An sur 20 ans

Le conseil municipal est appelé à se prononcer

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable** au renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la carrière du Goasvout en Saint-Thegonnec

- **Décisions modificatives budgétaires**

Budget EAU		
article	Libelle	montant
023	virement section d'inves	-10 000 €
70611	Surtaxe eau	-10 000 €
021	virement de la section d'exploitation	-10 000 €
2313	installation techn nat et out	-10 000 €

Budget ASSAINISSEMENT		
article	Libelle	montant
615	Entretien réparations	2 000 €
626	Frais de telecom	2 000 €
66111	Intérêts	-1 000 €
671	reversement au budget principal	-3 000 €

Budget CHAUFFERIE BOIS		
article	Libelle	montant
7081	Produits des services	-9 000 €
747	Subvention commune	9 000 €

Budget PRINCIPAL		
article	Libelle	montant
61551	entretien des matériels roulants	13 000 €
6042	achats prestations	10 000 €
6231	annonces insertions	4 000 €
6411	personnel titulaire	-75 000 €
6413	personnel non titulaire	40 000 €
6451	Cotisations à l'URSAFF	12 000 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	-10 000 €
6454	Cotisations Assedic	3 000 €
66111	Intérêts des emprunts	3 000 €
2031	frais d'étude	2 000 €
2315	installations mat et out	-2 000 €

- **Budget assainissement Amortissement Pompes et matériel informatique**

L'amortissement des immobilisations est indispensable sur les budgets annexes gérés en M49, il vise à constater la dépréciation des équipements du fait de leur usure ou de leur obsolescence. Conformément à l'article L 1612-du CGCT, l'amortissement s'ajoute aux ressources propres, de la section d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin de fixer les durées d'amortissement des immobilisations sur le budget assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Fixe** les durées suivantes d'amortissement des immobilisations du budget assainissement
Matériels informatiques et de télésurveillance :10 ans
Pompes 10 ans

- **Tarif « eau potable» 2011**

Le service d'eau est géré par la nantaise des eaux services société fermière.

Le tarif est décomposé en deux parts, la part fermière et la part communale

La part fermière évolue en fonction d'un index défini au contrat d'affermage, la part communale est fixée par le conseil municipal. Les tarifs communaux sont inchangés depuis 2001 aussi il est proposé au conseil municipal compte tenu des travaux de renforcement et de renouvellement des canalisations à venir de les revoir.

La commission des finances propose les tarifs suivants :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Adopte** les tarifs suivants

	tarifs 2001	Propose
eau 1 à 120 m3	0,31 €	0,33 €
121 à 300 m3	0,28 €	0,29 €
301 à 15 000	0,12 €	0,12 €
15 001 et +	0,05 €	0,05 €
branchement 15,20 et 30 mm	40,00 €	42 €
40mm et plus	41,96 €	44 €

- **Nomination d'un conseiller municipal délégué**

Vu les délégations attribuées à Jean-Claude Kerdiles premier adjoint et la charge de travail afférente,

Vu le tableau du conseil municipal

Monsieur le Maire propose de créer 1 poste de conseiller municipal délégué afin de l'aider dans la gestion de son domaine .

Il propose de Nommer Joël Huet Conseiller municipal délégué à l'aménagement, aux circulations douces et sécurisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Approuve** la création d'un poste de conseiller municipal délégué à compter du 01 décembre 2010
- **Confie** à Joël Huet cette délégation

- **Mise à disposition d'un local communal du RAM**

Le relais Parents Assistantes maternelles est présent sur la commune le vendredi des semaines impaires de 9h30 à 12h à la salle des permanences. Dans le cadre de leurs activités « temps d'éveil », qui se déroule le vendredi des semaines paires, ils souhaitent bénéficier d'un espace plus grand. Nathalie Gaouyer Adjointe à la petite enfance leur a proposé une mise à disposition de la garderie périscolaire de la maternelle Robert Desnos.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de cette salle au Relais parents Assistantes Maternelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux avec le relais parents Assistantes Maternelles

- **Autorisation de passage des itinéraires de randonnée sur le domaine public et privé communal**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet proposé pour l'inscription d'un itinéraire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée PDIPR.

L'itinéraire proposé emprunte des chemins ruraux et/ou des parcelles appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public. Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du conseil pour le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés.

L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil Général. Une fois le circuit inscrit, lorsque le maintien d'un chemin rural ou d'une parcelle appartenant au patrimoine privé de la commune n'est pas possible, dans le cas d'une aliénation ou de suppression, la commune doit informer le CG et proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger ou diminuer le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Autorise** le passage de l'itinéraire sur les chemins ruraux
- **Autorise** le passage de l'itinéraire sur les parcelles du domaine privé communal
- **S'engage** à informer préalablement le conseil Général dans le cas d'aliénation ou de suppression en lui proposant un itinéraire de substitution

- **Adhésion MEGALIS**

Morlaix communauté a adhéré depuis le 15 juillet 2010 au syndicat mixte MEGALIS

Cette adhésion de la communauté permet aux collectivités qui le souhaitent d'avoir accès à la plateforme e-mégalis de dématérialisations des actes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Adhère au syndicat mixte Mégalis**

- **Le point sur les dossiers en cours**

- o **Travaux réseau d'eau potable**

La consultation s'est déroulée du 23 août au 10 septembre et concerne les travaux rue Pasteur, le long de la RD 785 de Kérantelven à Kervenarc'hant et le long de la RD 712 de Keravenezen à Kervenarc'hant. 4 entreprises ont répondu à la consultation. L'entreprise retenue est Lagadec Yvon pour un montant total de 216 976.10€ HT. Le chantier devrait démarrer le 10 janvier pour 12 semaines

- o **Eclairage public illuminations de Noël**

En lien avec la Forclum, gestionnaire du réseau d'éclairage public il est proposé de revoir l'éclairage de Noël afin de passer en éclairage « leds ». Un projet a été présenté à la commission voirie et accepté. Il consiste en l'acquisition d'un sapin lumineux, de nouveaux décors rue de la république, sur la mairie et la place de l'église.

- **Calendrier de fin d'année**

Téléthon samedi 5 décembre à la salle des fêtes, nombreuses animations

Repas du CCAS le 11 décembre à la salle des fêtes

Vœux aux personnels de la mairie le 17 décembre

Vœux aux personnels du CCAS le 7 janvier 2011

Vœux à la population le 8 janvier 2011

- **Questions diverses**

o **Subvention PSM Hand Ball**

La commission sport réunie début novembre propose, après avoir examiné les documents fournis par l'association d'attribuer une subvention complémentaire au PSM d'un montant de 1 736 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Attribue** au Pleyber Saint Martin Hand Ball une subvention complémentaire d'un montant de 1 736 € au titre de 2010

o **Etude chauffage bois école primaire, salle des fêtes, espace GUEVEL**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'étudier la faisabilité d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur qui fournirait en chauffage, l'école primaire, la salle des fêtes, et à l'ensemble des habitations et commerces de la friche industrielle Guevel.

L'étude est subventionnée par l'ADEME dans le cadre du programme bois énergie.

- **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,**
- **Approuve** l'étude de faisabilité,
- **Autorise** Monsieur le Maire à consulter
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers susceptibles de financer cette étude.

o **Cession de terrain SIVOM Saint Thégonnec**

Le Maire informe le conseil municipal, que le SIVOM de Saint-Thégonnec actuellement hébergé dans les locaux Guevel est intéressé par un terrain communal situé à l'arrière de l'espace Parementier pour y construire un bâtiment.

En échange, le SIVOM de Saint-Thégonnec céderait à la commune le bâtiment à usage d'atelier cadastré AC N°42 situé rue de la république.

LE CONCEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **Autorise** le Maire à signer tous les actes nécessaires au bornage et à l'acquisition de ce terrain par le SIVOM de Saint-Thegonnec
- **Précise** que la commune prendra à sa charge les frais afférents au transfert de propriété

o **Motion soutien ADMR**

Le conseil municipal s'interroge sur la situation critique de l'association ADMR. Une procédure de sauvegarde temporaire amène le personnel de la structure « association ADMR des Monts d'Arrée », aide ménagères et agents du service de soins à domicile, à s'inquiéter de leur devenir.

En cas de bilan et de liquidation judiciaire, c'est 37 personnes et leurs familles qui risquent les désagréments liés à la perte d'emploi.

La disparition d'une telle structure connue et reconnue dans paysage social et médico social serait également pénalisante pour les personnes, souvent isolées, en attente d'aide dans le quotidien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- **Demande** aux instances fédérales (nationales) de prendre en compte les craintes des agents des associations locales quant au maintien de l'activité et des emplois.

o **Solidarité LOSTWITHIEL**

La Cornouaille anglaise est sous les eaux. Le conseil municipal exprime sa solidarité envers les habitants de Lostwithiel, ville jumelée.